REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AVEYRON

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Commune de MONTLAUR

Nombre de membres
- *afférents au conseil municipal : **15***
- *en exercice : 15*
- *qui ont pris part à la délibération : 15*

Date de la convocation : 08 juin 2012

Séance du 15 juin 2012
L'an deux mille douze
Et le quinze juin à 21 heures

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Francis CASTAN Maire.
Présents : Mmes ALINAT J., ALINAT M., DECUP-CAUMES, RAMONDENC, RICARD, ZULIANI-SOLIER
MM. BERNAT, CRANSAC, DOMENGE, GUIRAUD, RASCOL, RIVEMALE, SOLIER
Excusés : Mme COVINHES Brigitte

Secrétaire de séance : Mme RAMONDENC Viviane

Objet de la délibération n° 36-2012
Avenant n° 1 au marché de travaux « Aménagement de la R.D. 101 en traverse de Montlaur – Phase 2

Vu la délibération du 11 juin 2011 attribuant le marché de travaux,

Monsieur le Maire expose qu'il convient de prévoir un avenant au marché de travaux :
- Cet avenant n° 1 a pour objet de régulariser les travaux supplémentaires, dans le cadre du présent marché public, qui, sans pouvoir être prévus initialement, ont été rendus nécessaires par les aléas de chantier en période d'exécution :
- la reprise d'un talus longitudinal à la R.D. 101 aménagée pour un montant total de 750,00 euros HT
- la reprise d'une voie d'accès au parking communal aménagé pour un montant total de 2200,00 euros HT
- la réalisation de deux dos d'ânes pour un montant total de 5410,00 euros HT
- Cet avenant n° 1 a également pour objet de régulariser les augmentations et les diminutions dans la masse des prix initialement prévus dans le cadre du présent marché pour un montant total de : - 6081,02 euros HT

✓ Incidence financière du présent avenant :
- Montant initial du marché : 313 393,05 euros HT, nouveau montant du marché : 315 672, 03 euros HT

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de délibérer sur le projet d'avenant.

Le Conseil municipal ouï l'exposé, et après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents :

- **Approuve** le projet d'avenant n°1 au marché de travaux « Aménagement de la R.D. 101 en traverse –Phase 2 » avec le groupement S.A.S. COSTE T.P./COLAS S.O.
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer cet avenant

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits
Suivent au registre les signatures des membres présents,
Pour copie conforme.

Le Maire,
Francis CASTAN

Acte rendu exécutoire après
- dépôt en Sous-préfecture le
- Publication ou affichage le